



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence de stratégie nationale de prévention et de dépistage du cytomégalovirus

Question écrite n° 7584

Texte de la question

Mme Christelle D'Intorni attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'absence de stratégie nationale de prévention et de dépistage du cytomégalovirus (CMV), pourtant responsable de la première cause virale de handicap congénital en France. Le CMV, virus fréquent appartenant à la famille des herpès, se transmet par les fluides corporels (salive, urine, larmes, sperme). Bien que bénin chez les adultes en bonne santé, il devient particulièrement dangereux en cas d'infection primaire ou de réactivation chez la femme enceinte. La contamination du fœtus peut entraîner des séquelles graves, notamment des atteintes neurologiques, une surdit e bilatérale, une microcéphalie ou encore une déficience intellectuelle. On estime qu'en France, chaque année, environ 5 000 femmes enceintes contractent le CMV. Suite à cela, 2 000 nourrissons naissent infectés et 400 enfants développeront des séquelles durables. À ce jour, le CMV est la première cause non génétique de surdit e neurosensorielle chez le jeune enfant, devant la toxoplasmose ou la rub eole, pourtant mieux connues du grand public. En d epit de cette r ealit e  epid emiologique pr eoccupante, la France ne dispose d'aucun programme structur e de d epistage du CMV ni avant, ni pendant la grossesse. Ce vide sanitaire contraste avec les pratiques de plusieurs pays comparables, tels que l'Allemagne, l'Italie ou Isra el, qui proposent un d epistage syst ematique, assorti de protocoles de pr evention et de formation des professionnels de sant e. L'ignorance du grand public est aggrav ee par une formation insuffisante des praticiens, alors m eme que des gestes simples comme  eviter de partager les couverts ou les baisers avec un enfant en bas  age, se laver soigneusement les mains apr es le change permettent de r eduire consid erablement le risque de contamination. Il est aujourd'hui  etabli que la p eriode de plus grand risque de transmission au f etus se situe entre les deux mois pr ec edant la conception et la fin du premier trimestre de grossesse. Or cette connaissance n'est ni diffus ee aux femmes enceintes, ni int egr ee dans les recommandations pratiques de suivi m edical courant. Les recherches scientifiques r ecentes ont d emontr e que, dans certains cas, l'administration pr ecoce d'un traitement antiviral peut limiter les risques de transmission verticale et att enuer les effets du virus sur le d eveloppement f etal. Mais pour que ces traitements soient efficaces, encore faut-il que le diagnostic soit pos e  a temps.  a d efaut de d epistage organis e, ces cas passent trop souvent inaperçus ou sont d ecouverts tardivement, parfois uniquement apr es l'apparition de malformations  a l' echographie ou de s equelles apr es la naissance. Alors que la Haute autorit e de sant e s'appr ete  a actualiser ses recommandations sur le sujet, Mme la d eput ee souhaite conna tre les intentions du Gouvernement concernant la pr evention du cytom egalovirus. Elle l'interroge d'abord sur l'opportunit e de mettre en place un programme national de d epistage cibl e, en particulier chez les femmes en  age de procr eer ou enceintes en d ebut de grossesse. Elle souhaite  egalement savoir si une campagne d'information grand public sur les risques li es au CMV et les gestes de pr evention est envisag ee. Par ailleurs, elle appelle  a une meilleure int egration de cette probl ematique dans la formation initiale et continue des professionnels de sant e. Enfin, elle demande si le Gouvernement entend soutenir,  a moyen terme, l' elaboration d'une v eritable strat egie nationale de lutte contre un virus  evitable, responsable chaque ann ee de plusieurs centaines de cas de handicap cong enital en France.

Donn ees cl es

Auteur : [Mme Christelle D'Intorni](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7584

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5077